

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DES ABRETS EN DAUPHINÉ** **SEANCE DU 23 AVRIL 2018**

Ordre du Jour :

N° Ordre	Sujet
	Approbation du compte rendu de la séance précédente
2018-D-01	Adhésion au groupement d'achat public d'électricité du SEDI
2018-D-02	Création de poste Adjoint technique principal de 2ème classe
2018-D-03	Demande de subvention FSIL pour création de classe à la Bâtie
2018-D-04	Attribution de subvention 2018 aux associations
2018-D-05	Règlement des restaurants scolaires des Abrets
2018-D-06	Gratification de stagiaire
2018-D-07	Tirage au sort des jurés d'assises
	Questions diverses

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Présents : François BOUCLY, Michelle FEUILLASSIER, Frédéric BARBIER, Angélique ARGOUDCHABART, Isabelle BOURY, Thierry DONNET, Colette BADIN, Benjamin GASTALDELLO, Thierry CLEYET-MAREL, Sandrine BRIGARD, Rémi CLAVEL, Michelle CHIAMBRETTI, Nouredine DEGHA, Patrick GALLIEN-GUEDY, Martine TARDY-PANIS, Franck LANCIA, Philippe LATOUR, Hélène CLAPERON-PEGOUD, Christophe TROUILLOUD, Johann GO-DART, Guillaume ARGOUD, Céline GENETIER, Bernard GLANTZLEN, Paul SICAUD, Nathalie MEUNIER, Didier BUISSON, Véronique DUPRE, Joëlle TOURETTA, Florence CUSIN, Marie-Noëlle GADOU, Pascale HUMBERT, Thomas NUNGE, Noël PERRIN, Lydie MARTINATO, Eric VIGLIANO, François BAUDOT, Sophie BELLEN.

Absents excusés : Ghislaine ANDONIAN, Sylvie ARGOUD, Frédéric BAS, Martine FRANCO, Norbert DUSSOLIER, Laurent BRIVET, Françoise MARCELLOT, Florian ARLAUD, Nathalie BERT, Stéphanie BUFFEVANT, Danny MILLON, Jean-Claude NEEL, Delphine MICHALLAT, Evelyne FEUVRIER, Dominique DURELLI, Sylvie GAGLIARDI, Jean-Paul PAVAGEAU, Marie-Laure RULLET, Christelle BRISA-MATHIS, Yvonne RATEAU, Nadine JANIN, Maryvonne JULLIEN.

Nadine JANIN donne pouvoir à Frédéric BARBIER, Frédéric BAS donne pouvoir à Hélène PEGOUD, Yvonne RATEAU donne pouvoir à Martine TARDY-PANIS, Sylvie GAGLIARDI donne pouvoir à Thierry CLEYET-MAREL, Sylvie ARGOUD donne pouvoir à Angélique ARGOUD-CHABART, Maryvonne JULLIEN donne pouvoir à Bernard GLANTZLEN.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur Le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance précédente et demande s'il y a des remarques.
Monsieur le Maire propose de voter le compte-rendu. Il est approuvé à l'unanimité.

2018-D-01	Adhésion au groupement d'achat public d'électricité du SEDI
------------------	--

Le Conseil Municipal,

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu le code de l'énergie,

Vu l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes adoptée le 15 Septembre 2014 par le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI),

CONSIDERANT que la commune des Abrets a adhéré au groupement de commandes coordonné par le SEDI par délibération en date du 19 mai 2015 pour la passation du marché de fourniture d'électricité et de services associés, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, et de permettre d'optimiser les prix des prestations,

CONSIDERANT que la commune des Abrets, Fiti lieu et Bâtie Divisin ont fusionné en date du 30 décembre 2015 ;

CONSIDERANT la nécessité pour la commune nouvelle d'adhérer pour l'ensemble de son périmètre au groupement de commandes ;

CONSIDERANT les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'adhésion de la commune nouvelle pour le périmètre des communes fusionnées au groupement de commandes formé par le SEDI pour la fourniture d'électricité et services associés ;
- D'accepter les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés ;
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement telle que jointe à la présente délibération ;
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune et ce sans distinction de procédures ou de montants, lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commandes.

2018-D-02	Création de poste Adjoint technique principal de 2ème classe
------------------	---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de pallier aux départs en retraite, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe au sein de l'équipe technique et de nommer un agent à ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

1 - La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er juin 2018.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe.

2 - De modifier ainsi le tableau des emplois.

3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants si nécessaire.

2018-D-03	Demande de subvention FSIL pour création de classe à la Bâtie
------------------	--

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2017, et considérant l'augmentation des effectifs scolaires de maternelle (50 enfants), une deuxième classe a été ouverte à l'école maternelle de la commune historique de La Bâtie-Divisin.

Devant l'urgence, un bungalow de 55 m², en location, a été installé dans la cour de l'école maternelle pour accueillir la seconde classe.

Afin d'accueillir les élèves dans de meilleures conditions, la commune a le projet de transformer une partie du bâtiment actuel en créant une deuxième classe à la place du vestiaire. Le projet scindé sur deux années de travaux (2018-2019), éligible au titre du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL), programmation 2018, consiste à :

- transformer l'ancien vestiaire en salle de classe et rénover la toiture du préau existant (juillet/août 2018) ;

- construire un hall d'entrée accolé au bâtiment existant et réaliser l'extension du préau sur 2 faces dont une partie accueillera un nouveau vestiaire (juillet/août année 2019).

Le coût total du projet s'élève à 166 849 € HT et le plan de financement est le suivant :

FINANCEMENT	MONTANT € HT SUBVENTION	DATE D'OBTENTION
Conseil départemental de l'Isère	41 712 € (25 %)	23/02/2018 versement en 2019
Autres financements publics FSIL	41 712 € (25 %)	montant sollicité
Total des subventions publiques	83 424 €	
Autofinancement communal	83 425 €	
TOTAL	166 849 €	

M. le Maire propose au conseil municipal de valider cette demande de subvention.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessous,

- **SOLLICITE** une subvention de 41 712 € représentant 25 % des travaux HT au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) pour la création d'une classe supplémentaire à l'école maternelle de la Bâtie-Divisin,

- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions selon le tableau ci-annexé, après validation par la commission municipale Jeunesse Sports et vie associative.

La commission municipale en charge des associations s'est réunie et propose une décision commune d'attribution de subventions aux associations ci-dessous.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la proposition de Mr le Maire et de la commission en charge des associations,
- Approuve les subventions 2018 telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

SUBVENTION 2018

ASSOCIATIONS	Montant de Subvention 2018
SOU DES ECOLES DE TAZIEFF	70,00 €
SOU DES ÉCOLES DES DAUPHINS	70,00 €
APE (Association des Parents d'Élèves DE TABARLY	70,00 €
SOU DES ÉCOLES DE FITILIEU	70,00 €
SOU DES ÉCOLES DE LA BATIE	70,00 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE SPECTACLE NOEL	500,00 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE les abrets 7 € PAR ENFANT	
COOP SCOLAIRE DAUPHINS	770,00 €
COOP SCOLAIRE TABARLY	560,00 €
COOP SCOLAIRE TAZIEFF	763,00 €
SUBVENTION CLASSES VERTES CE1/CE2 ET CM1/CM2	
COOP SCOLAIRE LA BATIE	2 000,00 €
CENTRE MEDICO SCOLAIRE DE LA TOUR DU PIN	100,00 €
MFR, LEPA, IMPRO, chambre Métiers, centre éducatif	
AUTRES ECOLES ACCUEILLANT DES ELEVES ABRESIENS	40€ par élève
MJC	28 976,25 €
FNACA ABRETS	150,00 €
FNACA PALADRU	40,00 €
SOUVENIR FRANCAIS PDB	70,00 €
SOUVENIR FRANCAIS MONTFERRAT	40,00 €
UMAC	40,00 €
UNION PAROISSIALE	250,00 €
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	100,00 €
HARMONIE DES TISSERANDS	160,00 €
DONNEURS DE SANG	150,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	650,00 €
CROIX ROUGE	300,00 €
RESTO DU COEUR	200,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	0,00 €
JSP (Jeunes Sapeurs Pompiers)	180,00 €
CASSIOPE	500,00 €
ADMR Aide Ménagère	700,00 €
ADMR Aide Familiale	110,00 €
SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE	1 600,00 €
UNION RETRAITES ET PERSONNES AGÉES	300,00 €
COMITE DES FAMILLES RÉSIDENCE BAYARD	100,00 €
COORDINATION DES RETRAITES DE LA VALDAINE	40,00 €
VIVRE ENCORE	70,00 €
COMITE DES FETES	1 000,00 €
COMITE DES FETES: CHAR COMICE	250,00 €
COMITE DES FETES SUB EXCEPTIONNELLE	0,00 €
ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANTS	1 000,00 €
SOCIÉTÉ DE MUSIQUE	300,00 €
USEP	200,00 €
ASSOCIATION ENFANCE ET LOISIRS VALDAINE	0,00 €
ABRETS DANSE	140,00 €

TENNIS	150,00 €
ASFB	800,00 €
BASKET CLUB	860,00 €
CLUB ABRESIEN DE PÉTANQUE	150,00 €
BOULE ABRESIENNES	150,00 €
CLUB DE TIR ABRESIEN	450,00 €
DIANE ABRESIENNE ACCA	70,00 €
LA RANDONNÉE	80,00 €
SECTION CYCLISTE	360,00 €
TENNIS DE TABLE	770,00 €
SECTION VOLLEY BALL	250,00 €
KARATÉ	150,00 €
OXY GYM	100,00 €
A CORPS DES ARTS	100,00 €
DRS	200,00 €
PIERRE DU CIEL	180,00 €
ACCIDENTES DU TRAVAIL (FNATH)	110,00 €
SOCIETE D'AGRICULTURE	0,00 €
ASSOCIATION DES FEMMES ÉLUES DE L'ISÈRE	100,00 €
LOCOMOTIVE	200,00 €
MTR CHIRENS	0,00 €
47 889,25 €	

2018-D-05	Règlement des restaurants scolaires des Abrets
------------------	---

Monsieur le Maire donne la parole à l'adjointe déléguée aux affaires scolaires de la commune déléguée des Abrets afin qu'elle présente son projet de règlement des restaurants scolaires.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- adopte le règlement des restaurants scolaires de la commune déléguée des Abrets en Dauphiné ci-annexé,
- dit que sa mise en application sera effective dès la rentrée des congés de printemps.

2018-D-06	Gratification de stagiaire
------------------	-----------------------------------

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de gratification pour le stagiaire informatique accueilli en mairie pendant 6 semaines au moment des congés d'hiver. Considérant son implication, son efficacité et l'utilisation de son véhicule personnel pour intervenir sur les différents sites sur lesquels nous lui avons demandé d'intervenir, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une gratification symbolique forfaitaire à Mr Florian Cleyet-Marel, pour un montant de 150 €.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire de verser une gratification de 150€ à Mr Florian Cleyet-Marel pour la période de son stage informatique, de février 2018.

2018-D-07	Tirage au sort des jurés d'assises
------------------	---

Monsieur le Maire organise le tirage au sort des jurés criminels à partir de la liste électorale communale conformément à l'arrêté 38-2016-04-29-02 de Monsieur le Préfet de l'Isère qui demande un nombre de noms tirés au sort 3 fois supérieur au nombre réglementaire.

Le tirage au sort établit la liste des 15 noms tirés au sort comme suit :

N°page	ligne	NOM	PRENOM	DATE NAIS-SANCE	ADRESSE
441	8	VOUTAT	Jacques	09/08/54	634 Route de Vermenu – Fitolieu-
429	6	VOLKMAR	Eric	23/12/61	21 Rue Bayard – Les Abrets
334	3	PEIXOTO MACHADO épouse BOULGAKOFF	Maria	03/05/57	78 G rue Victor Hugo – Résidence Les coquelicots n° 6
7	7	ALONZO	Paulette	04/12/27	9 chemin du Morand – Les Abrets
102	10	CLAVEL	Hervé	01/02/56	1235 route de Saint Geoire en Valdaine – La Batie Divisin
250	2	LABORDE épouse SY	Béatrice	14/05/61	10 rue Saint Exupéry – Le Abrets

352	4	PAULOD épouse CLAVEL	Suzanne	28/03/31	1965 route de la Chapelle – La Bâtie Divisin
447	6	ZIELINKA	Jacky	13/05/73	53 rue Aristide Briand – Les Abrets
76	8	BURFIN	Emilie	31/01/84	8 RN 75 – Parc Le Savana - Fitolieu
174	6	FOURNIER	Muriel	13/05/67	17 rue Victor Hugo – Les Abrets
155	1	DUSSOLIER	Norbert	26/10/71	20 chemin des Châtaigniers – Les Abrets
201	3	GIORIA	Isabelle	01/05/75	20 chemin des Châtaigniers – Les Abrets
355	6	PORTICELLI	Faust	24/07/53	21 B rue d'Italie – Les Abrets
425	7	VACLE	Sonia	01/04/85	42BG rue Victor Hugo Le Belanger Sud
158	4	ESTATOF	Mélanie	26/05/96	15 rue Hector Berlioz – Les Abrets

QUESTIONS DIVERSES

BIBLIOTHEQUES

Monsieur le Maire fait le point sur les bibliothèques des Abrets en Dauphiné.

Les Vals du Dauphiné ont rendu aux communes la compétence bibliothèques à la date du 1er janvier 2018.

Les communes gèrent donc dorénavant le fonctionnement du quotidien et VDD gère le réseau des bibliothèques.

L'employé de Bourbre Tisserands travaillait sur l'ensemble du territoire puis, lors de la 1ère année VDD est restée sur la bibliothèque des Abrets pour redonner une dynamique à la structure qui accueille beaucoup de public et avait besoin d'aide. En Janvier 2018, VDD a annoncé que l'employée ne serait plus attachée à la bibliothèque des Abrets dès avril 2018.

Afin d'anticiper le problème, les élus des Abrets ont rencontré l'ensemble des bénévoles de la bibliothèque des Abrets, qui appellait à l'aide en expliquant qu'ils avaient l'habitude d'avoir une bibliothécaire sur place, que le service fonctionnait très bien, et qu'ils ne pouvaient pas s'en sortir sans elle.

La communauté de communes, présente à la réunion, a confirmé qu'elle n'allait pas pouvoir garder la bibliothécaire à temps plein sur la bibliothèque des Abrets mais qu'elle serait désormais disponible sur demande, pour l'ensemble des bibliothèques du territoire.

Les bénévoles ont besoin d'avoir quelqu'un de référent. La commune devait réfléchir, afin de pouvoir trouver une solution qui pourrait être mise en place.

Une réunion a donc été programmée le 24 avril avec les Vals Du Dauphiné et les bénévoles de la bibliothèque afin de faire le point de la situation et envisager des solutions.

Monsieur le Maire ajoute qu'entre temps il a rencontré par hasard dans la rue une des bénévoles qui lui a dit « Monsieur le Maire attention, cela nous fait très peur d'avoir à gérer la bibliothèque seuls, sans professionnels. Il faudrait que l'on se voit rapidement et avant le 24 avril ». Monsieur le Maire a donc pris note de cette inquiétude. Les élus ont travaillé sur ce sujet.

Une nouvelle réunion avec l'ensemble des bénévoles des bibliothèques des Abrets, Fitolieu et La Bâtie-Divisin a été organisée, comme prévu le 24 avril.

Au cours de cette réunion, il a été présenté le fonctionnement de la bibliothèque de La Bâtie-Divisin où les bénévoles ont pu exprimer leur satisfaction notamment de l'aide apportée par Delphine Cleyet Marel, ainsi que du dynamisme retrouvé dans le fonctionnement de la bibliothèque.

Les bénévoles de Fitolieu ont exprimé que pour eux, cela fonctionnait très bien, m. Monsieur le Maire ajoute qu'un appel aux bénévoles sera fait dans le prochain bulletin Municipal afin d'étoffer les équipes et ce pour l'ensemble des bibliothèques.

Il a été demandé à Delphine, en charge de la bibliothèque de La Bâtie-Divisin, de rencontrer les bénévoles des Abrets, pour d'abord faire un point, entendre et comprendre leurs besoins et trouver le meilleur moyen de les aider.

La première question posée par les bénévoles a été « pour combien de temps ? »

Monsieur le Maire a répondu qu'il faisait confiance à la personne qui allait intervenir à la Bibliothèque, que la commune s'engage à faire ce qu'il faut pour que tout se passe pour le mieux et que l'équipe des bénévoles fonctionne au mieux. C'est un contrat de confiance entre la commune et la personne qui va être amenée à côtoyer l'ensemble des bénévoles et devenir leur référente.

Lors de cette réunion, Monsieur le Maire a également reçu une pétition qui, à la lecture de l'intitulé, a plutôt surpris et qui, à son avis, porte à confusion :

« Suite à la suppression du poste d'une bibliothécaire salariée des Abrets, nous lecteurs demandons le maintien de ce poste indispensable au bon fonctionnement de la médiathèque des Abrets en Dauphiné ».

Un article est également paru dans le Dauphiné Libéré, précisant que la Bibliothèque des Abrets perdait sa bibliothécaire.

Monsieur le Maire considère que cet article et la pétition sont une attaque ciblée de la majorité municipale organisée par l'opposition et notamment Bernard Glantzlen, qui entretient la confusion entre la bibliothécaire qui intervient aux Abrets et son statut d'agent intercommunal sur lequel la commune n'a aucun pouvoir.

Monsieur le Maire dit qu'il veut bien l'entendre que la pétition et l'article n'ont pas de visée politique, mais nulle part il est mentionné que le retrait avait été choisi par les Vals Du Dauphiné. Ce n'est pas la commune qui emploie la bibliothécaire mais la communauté de communes.

Il a été décidé avec l'employée municipale qui intervient sur La Bâtie-Divisin centralisera les choses et notamment ira chercher les informations au sein des Vals du Dauphiné et coordonnera les actions des bénévoles afin que cela se passe pour le mieux.

Lors de la réunion il a été convenu que la commune allait aider d'une manière concrète l'ensemble des bénévoles.

Bernard Glantzlen a annoncé que les bénévoles allaient donc se concerter pour savoir s'ils allaient rouvrir la bibliothèque au public.

Monsieur le Maire a donc demandé aux bénévoles d'ouvrir la bibliothèque ou de rendre les clés à la mairie. Il est absolument intolérable de prendre le public en otage en fermant ce service à la population. S'ils ne souhaitent plus ouvrir, la commune s'en chargera directement sans le concours des bénévoles.

Une bénévole a ajouté qu'elle voulait bien assurer une permanence et finalement d'autres personnes se sont joint à elle.

Monsieur le maire dit qu'il aimerait bien que les bénévoles disent ce qu'ils ont pensé de cette réunion et laisse la parole à Monsieur Bernard Glantzlen.

Celui-ci précise que cette pétition a été rédigée la veille de la réunion et que le manque de précision est une erreur mais pas une volonté de confusion.

Sandrine Brigard confirme que le but de la dernière réunion n'était pas de faire un procès, bien au contraire. C'était de trouver une solution car la municipalité a bien compris que la perte d'Audrey était compliquée. Des solutions seront apportées, notamment avec l'aide de Delphine ainsi qu'avec un appel aux bénévoles et pense que la réunion était assez positive.

Bernard GLANTZEN répond que même si il y aura des bénévoles en plus ça ne règlera pas le problème puis qu'il souhaite qu'une bibliothécaire soit embauchée à la place d'Audrey. Il considère que les bénévoles sont actuellement assez nombreux et n'en souhaite pas plus. L'interco bourbre tisserands a payé l'embauche d'une professionnelle qui était à disposition du périmètre bourbre tisserands et il n'est pas normal aujourd'hui que l'on doive repayer pour un service qui devrait être rendu par VDD.

Sandrine Brigard répond que cette perte vient des Vals Du Dauphiné et que c'est la commune des Abrets en Dauphiné qui trouve des solutions. Cela n'est pas normal.

Benjamin GASTALDELLO poursuit en faisant le point sur ce que a été dit par François BOUCLY aux VDD.

Monsieur le Maire a été très en colère par le fait que le poste sur Les Abrets ai été abandonné, en mettant en avant le fait que justement la bibliothèque peut être considérée comme un service public à part entière, que c'était une avancée d'avoir une salariée. Aujourd'hui c'est un retour en arrière effectué avec les Vals du Dauphiné, en tous les cas sur la compétence bibliothèque et sur l'exercice qu'elle avait aux Abrets. En effet Monsieur le Maire l'a défendue et s'est opposé au retrait du poste de la bibliothécaire.

La commission aux vals du Dauphiné a statué sur le retrait du salarié et sur le temps de travail à la bibliothèque des Abrets pour le distribuer différemment, ce qui est déplorable. Aujourd'hui, la commune prend la mesure de cette problématique et fait perdurer le service par la mise à disposition d'une personne qui, en effet, a des compétences différentes de celles d'Audrey. Mais il va falloir trouver un juste milieu pour faire en sorte que ce service continue de tourner. On ne peut pas imputer cela à la commune, comme il a pu être écrit sur les tracts.

Thierry CLEYET-MAREL dit que l'on soit aux Vals du Dauphiné ou d'une autre communauté de communes, il y a un changement profond sur le fonctionnement, c'est-à-dire avec des têtes de réseaux et avec des médiathèques, quelques soient leur taille. Il tient à dire à Monsieur Glantzlen qu'il avait l'impression d'être à un tribunal et qu'il a peu apprécié le peu de considération qu'il a porté aux bénévoles et à la bibliothèque de la Bâtie. Il a été dit autour de la table que « c'est juste un effet, une fois l'euphorie passée on verra bien comment cela va tourner ». Il rappelle simplement que la bibliothèque de la Bâtie-Divisin existe depuis 1989 et qu'elle fonctionne parfaitement bien. Il a pris le commentaire de Bernard Glantzlen pour du mépris et une méconnaissance de la situation à la Bâtie. Alors que les élus présents étaient là pour expliquer que cela fonctionnait différemment où que l'on soit. Le service doit être rendu car c'est un service à rendre à la population et que ce n'est pas une perte, mais un service différent.

Monsieur le Maire précise que les salariés des Vals du Dauphiné sont disponibles sur demande, pour intervenir à l'intérieur de chacune des médiathèques. Les Vals du Dauphiné se sont engagés à terminer les engagements qui avaient été mis en place avec Audrey à l'époque.

Thierry CLEYET-MAREL ajoute qu'avec la médiathèque, on peut louer jusqu'à dix films par mois. Ils sont téléchargeables à domicile. Aujourd'hui, il y a une évolution il faut penser aux enfants et aux adultes, c'est une autre organisation et une autre méthode.

Bernard Glantzlen demande pourquoi des communes comme Romagnieu emploie une bibliothécaire et pourquoi pas aux Abrets.

Monsieur le Maire répond qu'aujourd'hui les Vals du Dauphiné n'ont pas les moyens d'employer une bibliothécaire dans chaque bibliothèque et qu'aujourd'hui la commune a décidé d'aider l'ensemble des bénévoles et la médiathèque de la commune des Abrets en Dauphiné en mettant quelqu'un de compétent.

Franck LANCIA ajoute que, par rapport au choix de l'intercommunalité, l'opposition était contre le fait d'aller au Pays Voironnais et ont soutenu le projet des Vals du Dauphiné. Aujourd'hui, on se rend compte des conséquences du choix des VDD et l'opposition s'est pris une « petite fessée » par les VDD.

Il tient à dire également, sur un autre registre, que l'opposition fait plein de petites remarques concernant la communication sur la commune mais que l'opposition n'est pas exempte de reproche. Il possède une photo concernant le « Gala de Magie » avec des affiches posées sur un feu tricolore, alors que cela est interdit...

BISSO

Bernard GLANTZEN parle du parcours de santé et demande s'il est prévu de le rénover car il est en piteux état.

François BOUCLY lui répond que ces choses ont été développées de manière différentes et que cela a été expliqué plusieurs fois. Il a été créé une commission pour la restructuration du Parc. C'est dans cette commission, que les élus travaillent sur l'ensemble de la restructuration du Parc Bisso et que le tracé du parcours sera maintenu mais les agrès seront regroupés sur un ou deux sites.

Michelle FEUILLASSIER précise que lors du dernier conseil elle a proposé à l'ensemble du conseil de participer au début de la future évolution du Parc Bisso. Sachant que Monsieur Glantzlen est toujours le bienvenu. Tous les conseillers travaillent d'arrache-pied et font leur travail, contrairement à certains qui ne participent à aucune réunion. Le projet du Parc Bisso est en effet un budget global. Avec un budget établi sur plusieurs années. En effet, c'est un gros chantier avec beaucoup d'heures de travail avec l'ensemble de tous les référents et les intervenants qui souhaitent venir. Effectivement, il a été proposé qu'il n'y aurait pas de parcours de santé car les choses évoluent. Les élus se sont entretenus avec d'autres Maires, afin de voir le service à la population d'une manière intelligente ludique et pédagogique sans dépenser trop d'argent.

François BOUCLY précise que c'est un parcours de santé repensé de manière moderne. Les élus ont également travaillé sur le sujet l'intégration du skate Park à l'intérieur du parc Bisso accompagné d'un pumtrack pour les trottinettes, roller, vélos etc...

Une équipe de jeunes a fait un sondage auprès d'autres jeunes pour recueillir leurs attentes et leurs souhaits afin de faire quelque chose qui tient compte des désirs des futurs utilisateurs.

SINISTRE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une habitation sur la commune a pris feu le samedi 21 avril et que 9 personnes se retrouvent sans logement.

Benjamin GASTALDELLO précise que la maison qui a pris feu est située devant le stade de Fitolieu. Le départ du feu proviendrait du garage.

Les pompiers sont intervenus. En plus du feu, l'eau a fait des dégâts. Cette famille est composée de deux parents et de 7 enfants.

La Municipalité a trouvé une solution temporaire, au camping « Le coin tranquille ». Une autre solution leur sera proposée, le temps des travaux de réhabilitation de leur maison. Ils seront relogés à la contessière.

La Mairie déléguée de Fitolieu recueille les dons des personnes. Ceux-ci seront entreposés dans la salle du conseil de La Mairie. Une liste de dons est tenue en Mairie afin de recenser le matériel dont la famille pourrait disposer. (Vêtements, meubles, matériel de puériculture etc...).

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 21h30